

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 66/2025

Jijel le : 07 05 2025

1-^{iere} MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **BOUALI RIDHA** représentée par son gérant Mr **BOUALI RIDHA** , sis à : CITE MELLIT AHMED N 01- EL MILIA

* Identification de l'opération

- Contrat N° : CONTRAT N°1 60/2024
- ODS 34 du **06.02.2025** relatif aux **raccordement de 150 abonne PSTN CMP EL MILIA** notifié le **23.02.2025**
- ODS 08 du **09.01.2025** relatif aux **raccordement de 200 abonne FTTH CMP EL MILIA** notifié le **21.01.2025**
- ODS 87 du **07.04.2025** relatif aux **raccordement de 200 abonne FTTH CMP TAHER** non notifié à ce jour

* Objet de la mise en demeure :

Suite aux signalisations du surveillant CMP EL MILIA , un constat de retard dans la réalisation des travaux a été fait absence de moyennes humains et matériels édictés par les engagements (voir annexe N° 06 ET N°07 du cahier des charges) et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mise en demeure afin d'avancer votre cadence des travaux ainsi le renforcement des moyen humain et matériels plus faire notifier est-ce-la dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

- notification de l'ODS raccordement es abonnées TAHER dans un délais qui dépasse pas les 48 h .

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I

BEYLAMINE



P/ **Le Directeur**

Directeur Opérationnel P/I

DIABOUB Youcef